Compte rendu du CSAL du 05/12/2023

Nous étions réunis ce mardi 5 décembre en CSAL afin que soient présentés aux organisations syndicales :

- l'approbation des PV des séances du CSAL des 19 juin et 3 juillet 2023 ;
- les ponts naturels 2024 ;
- l'expérimentation Alpage -CFIR ;
- le bilan de l'année 2022 du télétravail.
- La répartition du portefeuille entre les brigades de La Madeleine
- les questions diverses

Solidaires Finances Publiques a lu en début de séance une liminaire dont vous pourrez prendre connaissance en pièce-jointe.

En réponse aux questions sur le COM, la direction fait observer que le plan de G.ATTAL est décliné selon 2 axes principaux à savoir, le contrôle patrimonial (+25%) et le renforcement du contrôle TVA (facturation électronique prévue pour septembre 2026) avec 3 Milliards de rentrées supplémentaires attendues.

Suite au changement de ministre, un nouveau plan viendra compléter le plan COM de Gabriel ATTAL. Nouveau ministre – Nouveau plan. Celui-ci devrait avoir un volet social plus important.

Au niveau organisationnel, la Dircofi a en charge le pilotage fonctionnel de la BCR ainsi que des brigades départementales isolées. Un audit de la MRA aura lieu prochainement afin de valider la pertinence de la fusion du contrôle fiscal au regard des brigades isolées des DDFIP. Des précisions devraient être apportées sur le pilotage des BCR.

I – Approbation des PV des CSAL des 19 juin et 3 juillet 2023

En raison de l'absence de communication des versions définitives des 2 PV soumis à approbation, **Solidaires Finances Publiques** a demandé le report de ce point au prochain CSAL.

II – Ponts naturels 2024

La direction a annoncé la fermeture de l'ensemble des services de la Dircofi Nord les vendredi 10 mai et 16 août 2024. Comme d'habitude, l'autorisation d'absence exceptionnelle devra être posée en priorité sur le premier pont naturel du 10 mai.

Solidaires Finances Publiques a voté contre cette proposition, au motif que les agents doivent rester libre de pouvoir disposer de leurs congés sans aucune contrainte de la direction.

III – <u>Expérimentation Alpage -CFIR</u>

Au sujet de cette expérimentation, la direction estime que le bilan est plutôt satisfaisant: sur 700 dossiers servis dans la nouvelle application depuis janvier 2022; 110 dossiers ont généré des anomalies et ont été remontés au bureau SJCF. 96 ont été résolus, seuls 14 dossiers demeurent en anomalie résiduelle (une réponse a été apportée aux agents au cas par cas, mais leurs résolutions n'ont pas été intégrées dans l'application pour un traitement massif).

La direction a rappelé qu'un réseau wifip, animé par un IP est ouvert à tous les agents. Ce réseau permet la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques. De nombreuses difficultés ont pu être résolues via la foire aux questions du réseau WifiP dédié.

Les dossiers à l'IS et la TVA ne semblent plus poser de problème. Cependant les dossiers en intégration fiscale ne peuvent toujours pas être gérés par Alpage CFIR.

Concernant les impositions par voie de rôle, il paraît possible « juridiquement » de les sortir par un 3950. A suivre.

La calculette Iliad devra être fiabilisée avant d'être opérationnelle dans Alpage -CFIR.

La généralisation de l'application Alpage CFIR est prévue en mars 2024 pour les matières IS et TVA .

La généralisation de l'IR est prévue quant à elle en septembre 2024.

Interrogée par **Solidaires Finances Publiques** au sujet de la CFE, la direction informe que cette matière est en suspens, dès lors, les calculs devront être effectués par le module CFIR historique.

Nous regrettons tout de même qu'un bon nombre de dossiers aient été écartés de l'expérimentation compte tenu du nombre de matières toujours non gérées par l'application. (Les IDL, les intégrations et l'impôt sur les revenus). La généralisation de CFIR ALPAGE ne conduira pas à la suppression de CFIR historique.

Concernant l'espace Wifip dédié à ALPAGE-CFIR, il semble bien que ce dernier reste très méconnu de la plupart des agents de la DIRCOFI Nord.

IV – Bilan du télétravail en 2022

La direction rappelle qu'il s'agit d'une forme de souplesse dans l'organisation du travail non inscrit dans le marbre, tout en indiquant qu'il n'y aura pas de retour en arrière sur le principe du télétravail.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, le recours au télétravail est une pratique largement utilisée par les agents sédentaires, les nomades n'y recourant que très faiblement.

Dans la mesure où la note ministérielle retient le recours au Flex-office compte tenu des nouvelles pratiques de télétravail, il va de soi qu'il est de la responsabilité de la DG, en contrepartie, d'équiper l'ensemble de son personnel d'un matériel approprié en télétravail au domicile du télétravailleur qui le demande.

S'agissant du télétravail des chefs de service, la direction a rappelé qu'ils bénéficiaient comme tout agent sédentaire de la possibilité de se mettre en télétravail. Elle rappelle que cette possibilité est limitée à 2 jours par semaine en raison de leurs missions d'encadrement. Il appartient à chacun, agent et/ou chef de service d'adapter ses activités en télétravail afin de satisfaire à la réalisation des missions dans de bonnes conditions pour tous. Aucun incident n'a été constaté jusqu'à présent.

V – Répartition du portefeuille des brigades

Régulièrement au gré à la fois des restructurations et des mutations du tissu économique la direction procède à des réaffectations des portefeuilles des brigades, notamment madeleinoises.

La direction a informé qu'un portefeuille dédié a été mis en place pour les brigades BRV 4 et BRV 15 comprenant, outre les ESFP, les BNC , les activités libérales exercées sous forme de sociétés de capitaux ainsi que les holdings patrimoniales.

La nouvelle répartition du portefeuille entre les brigades VG est la suivante:

Brigades	Libellé SIE
BRV21/22	SIE LAON
BRV23/24	SIE BAYEUX
	SIE CAEN
	SIE TROUVILLE
BRV 17	SIE LOUVIERS
	SIE EVREUX
BRV 26	SIE AVRANCHES
	SIE CHERBOURG
	SIE ST LO

BRV02	SIE LILLE NORD
BRV06	SIE GRAND LILLE EST
	SIE LILLE OUEST
BRV05	SIE LILLE SECLIN
BRV03	SIE ROUBAIX
BRV01	SIE TOURCOING
BRV09	SIE DUNKERQUE
BRV08	SIE DOUAI
	SIE CAMBRAI
BRV07	SIE VALENCIENNES
BRV20	SIE CLERMONT
	SIE COMPIEGNE
BRV25	SIE DE L'ORNE
BRV10	SIE ARRAS
BRV10/11	SIE LENS
BRV11	SIE BETHUNE
BRV12	SIE BOULOGNE SUR MER
	SIE CALAIS
BRV13/14	SIE BOLBEC
	SIE DIEPPE
	SIE ROUEN
BRV16	SIE LE HAVRE
BRV18/19	SIE AMIENS

Cette nouvelle répartition a été nécessaire suite au déploiement du module PILOT CF de l'outil PILAT au 1er trimestre 2024 qui déversera automatiquement les affaires programmées par les services hors Dircofi dans le portefeuille des brigades en fonction du code SAGES.

L'étude préalable à cette répartition devait permettre de répartir le tissu fiscal entre les brigades en fonction du nombre de dossiers actifs au sein des SIE et des effectifs affectés en recentrant leur périmètre d'intervention sur leur département d'implantation.

Cette nouvelle répartition a interpellé vos élus **Solidaires Finances Publiques**, eu égard aux fusions prévues au 01/01/2025 à la DRFIP Nord.

Si la fusion des SIE de CAMBRAI et DOUAI ne devrait pas poser de difficulté, ces 2 SIE étant rattachés à la BRV08; il en va tout autrement des fusions des 4 SIE de Lille annoncées pour le

01/01/2025. Il ne devrait subsister que 2 SIE; le SIE de Lille I gérera les entreprises de Lille intra muros et le SIE de Lille II gérera les entreprises des communes périphériques de Lille.

Les BRV 02, 05, 06 sont directement impactées. La nouvelle répartition devra être repensée très rapidement.

Notre direction a annoncé que le comité de programmation dispose d'un nouvel outil (genre tableur sur Excel) depuis septembre 2022, qui lui permet de mesurer en temps réel le besoin en termes de programmation de chaque brigade. Ceci permet d'affecter de manière plus souple les fiches produites par la BEP. Toutes les brigades sont au vert actuellement, à l'exception d'une brigade en orange pour laquelle le service de programmation travaille en priorité.

Pour **Solidaires Finances Publiques** ce rééquilibrage manuel est nécessaire compte tenu des grandes incertitudes sur la nouvelle répartition, pourtant simple, mais étayée par de multiples tableaux et surtout des restructurations soudaines qui n'entraient pas dans les paramètres de calculs et aussi de celles encore à venir..

Solidaires Finances Publiques prend note de la satisfaction et des engagements de la direction. En conséquence, les services ne devraient plus rencontrer de grandes difficultés dans l'approvisionnement des fiches 3909.

2024 s'annonce donc comme une année radieuse ! Affaire à suivre de très près…..

VI – <u>Réponses aux questions diverses</u>

<u>Au sujet du recrutement d'un contrat PACTE à Rouen</u>

L'agent sélectionné dans le cadre du contrat PACTE suivra une formation à l'ENFIP sur 4 semaines. Le tutorat est assuré par un chef de brigade qui complétera un carnet de suivi.

À l'issue de la période probatoire d'un an, elle est susceptible d'être titularisée dans le corps des agents administratifs.

Solidaires Finances Publiques souhaite la bienvenue à cette agente.

Solidaires Finances Publiques rappelle toutefois son attachement au recrutement par voie de concours. Ce mode de recrutement dérogatoire constitue une brèche supplémentaire au statut de la fonction publique.

Au sujet des mouvements de cadres A+

Concernant la vacance des postes de chefs de brigade de Soissons et de Dunkerque, les fiches de poste ont été enregistrées dans l'outil Passerelle. Ces postes sont ouverts aussi bien aux IP qu'aux IDIV.

La direction annonce qu'elle attend les résultats des concours d'IP et de la sélection d'IDIV. Elle envisage de proposer l'intérim des brigades de Soissons et Dunkerque aux lauréats jusqu'à leur prise de fonction en septembre.

Par ailleurs, elle envisage de faire tourner l'intérim de Dunkerque.

Au sujet de l'application Signal-fip;

L'expérimentation au sein de la DRFIP 59 et de la DIRCOFI Nord démarre le 4 décembre pour s'achever le 22 décembre 2023.

Au cours de cette phase de test, les agents sont invités à saisir des fiches fictives d'incidents externes, pour tester la fiabilité de la chaîne de signalement et faire part de leurs suggestions.

Le lien vers l'application Novae, permettant de tester le nouveau dispositif, est disponible sur le site Ulysse local.

La version opérationnelle sera livrée fin janvier 2024.

Solidaires Finances Publiques espère qu'il s'agira d'une avancée dans la sécurité des agents.

Solidaires Finances Publiques vous rappelle cependant que cette nouvelle application ne prévoit pas une information automatique de vos représentants du personnel.

En conséquence, **Solidaires Finances Publiques** vous encourage plus que jamais à informer vos représentants de tout incident intervenant dans l'exercice de vos fonctions.

/!\ Attention /!, en cas d'incident réel intervenant au cours de la phase d'expérimentation, les agents doivent impérativement continuer à renseigner la fiche de signalement classique disponible sur le site Ulysse local.